CRC – 031M
C.P. – Égalité
entre les femmes
et les hommes

RÉALISATRICES ÉQUITABLES

LES RÉALISATRICES :
VERS UNE ÉQUITÉ DE FAIT

MÉMOIRE
présenté à la Commissions des relations avec les citoyens

Lors des Consultations particulières et auditions publiques sur le document intitulé
« Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait – vers un deuxième plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes »

à l'Assemblée Nationale du Québec

Mémoire rédigé par
Marquise Lepage et Isabelle Hayeur

Pour **RÉALISATRICES ÉQUITABLES**

JANVIER 2011

1. INTRODUCTION

1.1 Nous tenons tout d'abord à remercier le ministère de nous avoir invitées à participer en personne à cette consultation. Nous croyons avoir l'expertise nécessaire pour apporter certaines réponses à la question « Comment travailler à des changements effectifs et en profondeur des rôles différenciés des filles et des garçons, des femmes et des hommes, dans divers domaines de la société ? »

1.2 Qui sommes-nous ?

1.2.1 Réalisatrices Équitables est un regroupement à but non lucratif mis sur pied en janvier 2007 dont les membres sont des réalisatrices professionnelles du Québec. Il travaille en réseau avec des réalisatrices d'ailleurs au Canada. Son objectif principal vise à obtenir l'équité pour les femmes dans le domaine de la réalisation au Québec et au Canada. L'organisme oeuvre à ce que des mesures concrètes soient mises en place par les institutions gouvernementales afin que les fonds publics destinés au cinéma et à la télévision soient accordés de façon équitable aux réalisatrices et qu'une place plus juste soit accordée à leurs préoccupations, à leur vision du monde et à leur imaginaire sur nos écrans. Le réseau de RÉ comporte plus de 400 réalisatrices québécoises professionnelles.

1.3 En bref, ce que nous avons à dire

1.3.1 Par ce mémoire, nous voulons démontrer à quel point la situation actuelle dans la production audiovisuelle québécoise défavorise les femmes réalisatrices, qui sont trop peu nombreuses à avoir accès à ce métier et à y gagner leur vie.

1.3.2 Les films réalisés par des femmes portent plus de modèle de femmes à l'écran et les personnages féminins y sont plus diversifiés, moins stéréotypés et hypersexualisés. Si l'on veut que les médias perpétuent moins de préjugés et de stéréotypes, il est plus que temps de voir de nombreuses réalisatrices aux commandes des œuvres cinématographiques et télévisuelles d'ici.

1.3.3 Il y va de l'intérêt de tous que 50% de la population soit mieux représentée par des films et des émissions crées visuellement par des femmes. Nous avons tout à gagner à voir des histoires, des univers picturaux et des personnages diversifiés. C'est avec la vision, l'esthétique, le contenu et l'imaginaire des réalisatrices que l'image des jeunes filles et des femmes se verra grandement améliorée, diversifiée et valorisée au petit et au grand écran.

1.4 Qu'est-ce qu'une réalisatrice?

1.4.1 La réalisatrice — tout comme le réalisateur — est une artiste qui a la responsabilité de diriger toutes les étapes de la création du film ou de l'émission. Elle signe la mise en scène. C'est la réalisatrice qui choisit les comédiens ou les personnages, leurs costumes et leur style de jeu. La réalisatrice choisit aussi les décors et les lieux de tournage, le cadrage de chaque plan et le type d'ambiance créé par l'éclairage. Au montage, c'est la réalisatrice qui choisit la meilleure prise, à quel rythme les images seront vues et sur quelle musique. Bref, tous les choix qui auront un impact sensoriel, visuel et sonore sur la manière dont le scénario ou le sujet sera perçu et compris par le spectateur.

1.4.2 La différence entre réalisatrice et scénariste: le ou la scénariste écrit l'histoire et les dialogues tandis que le ou la réalisatrice met l'histoire en image.

1.4.3 La différence entre une réalisatrice et une productrice: la productrice, comme le producteur, réunit le financement et gère les budgets. Cette personne s'occupe très peu des aspects artistiques.

2. ÉTATS DES LIEUX

2.1 L'influence des images

2.1.1 La représentation que l'on se fait de nous-mêmes, des autres et de la société est très fortement influencée par les images véhiculées par la télévision, le cinéma, les vidéos clips et les publicités. Un exemple venant des États-Unis le prouve hors de tout doute : il y a une dizaine d'années, un sondage démontrait qu'une grande proportion des Américains (près de 80 %) considéraient ne pas être prêts à élire une femme comme présidente. Moins de quatre ans plus tard, la proportion des réponses à la même question s'était inversée! Près de 80 % des Américains se disaient prêts à élire une femme comme présidente! Que s'était-il passé pour faire changer d'avis autant de gens en si peu de temps? Une populaire série télévisée, « *West Wing* », avait été diffusée. On y présentait une femme intègre et efficace qui accédait à la présidence et devenait l'un des meilleurs présidents que l'Amérique avait eus!

2.1.2 Selon les chercheurs qui se sont penchés sur ce phénomène, il semble évident que l'image positive d'une femme présidente dans la série avait eu une influence considérable sur une majorité d'Américains et expliquait en grande partie ce revirement de l'opinion populaire! On sait aussi que les images négatives ont la même influence sur la société. La sous représentation de femmes fortes sur les écrans actuels contribue à maintenir des préjugés tenaces du genre : les femmes auraient moins d'importance que les hommes dans la société.

2.2 Quelques conclusions d'études importantes[1]

2.2.1 Selon des études récentes, on retrouve, en moyenne, 3 fois plus de personnages masculins que féminins dans les films. Les personnages féminins présents sont dans 80 % des cas stéréotypés ou hyper sexualisés. Ces caractéristiques se retrouvent même dans les contenus de films pour enfants ou classés pour toute la famille. Étant donné que la majorité des enfants occidentaux de plus de 6 ans passent entre 5 et 10 heures par jour à regarder un écran (télé, films sur DVD, jeux vidéos, iphone et ipod), le manque de modèles positifs dans les personnages féminins constitue un important déficit identitaire pour toutes les fillettes et jeunes filles du Québec. Or, Psychologues et sociologues s'entendent pour confirmer qu'une partie importante de la socialisation qui influencera le développement de l'individu tout au long de sa vie se passe dans la petite enfance.

2.2.2 Les études prouvent aussi que, lorsque qu'une femme réalise un film, les personnages féminins sont, en moyenne, deux fois plus nombreux et plus positifs que dans les films réalisés par des hommes. Les personnages principaux sont aussi majoritairement des femmes. Les rôles féminins y sont plus diversifiés et dans plusieurs catégories d'âges. Et, lorsqu'une réalisatrice met en scène des femmes, ces dernières sont peu ou pas stéréotypées ou hypersexualisées.

2.2.3 Les stéréotypes sexuels ont des effets négatifs plus marqués sur les femmes, les jeunes fille et les enfants. En laissant la quasi exclusivité de la place à l'écran aux personnages principaux masculins, les jeunes femmes sont en net déficit identitaire. La sous représentation de personnages principaux féminins (et de personnages féminins intéressants et diversifiés), tend à confirmer le préjugé que les femmes sont moins importante dans la société que les hommes. Cette croyance, ancrée très tôt dans la petite enfance, est très dommageable et ce autant pour les filles que pour les garçons.

2.2.4 Si on retrouve beaucoup de femmes dans les métiers traditionnels du cinéma et de la télévision comme maquilleuse, scripte et coordinatrices dans les bureaux de production, les réalisatrices se font trop rares et sont dans certains domaines (comme le long-métrage de fiction), quasi totalement absentes.

[1] Pour plus d'informations vous pouvez consulter les recherches suivantes : Roselind, Royaume Uni, 2009 / Smith Study, Université de Californie USA 2009 / Women in View, Vancouver 2010, Réalisatrices Équitables, Montréal, 2007 / Sodec, 2008.

Or, c'est à la réalisation que toutes les décisions créatives sont prises, y compris le choix de stéréotyper - ou non - les femmes et d'hypersexualiser – ou non - les jeunes filles présentes dans le film. En encourageant la réalisation de films mis en image par des femmes, la situation devrait se rééquilibrer automatiquement. Il s'agit d'une façon directe et efficace de lutter contre les stéréotypes et l'hypersexualisation.

2.3 Quelques chiffres[2]

2.3.1 Les femmes étudient dans les principaux programmes universitaires au Québec en cinéma et télévision dans une proportion de 43 à 45% (et jusqu'à 68% en télévision à l'UQAM).

2.3.2 Dans toutes les institutions de financement, les projets déposés par les producteurs avec une réalisatrice sont inférieurs en nombre à ceux déposés avec des réalisateurs. Le taux de succès des femmes est en majorité inférieur à celui des hommes, que ce soit en termes de nombre de projets acceptés ou en termes de montants accordés aux réalisatrices.

2.3.3 Dans les institutions qui s'adressent directement aux cinéastes (Conseil des arts du Canada et ONF), les réalisatrices déposent davantage de demandes et leurs projets sont acceptés dans une plus forte proportion (36% à 37%) avec une part des budgets qui atteint le tiers (32 à 34%). Mais dans les institutions où on demande que ce soit un producteur (ou une productrice) qui dépose un projet de film ou d'émission de télévision, la proportion des projets déposés avec une réalisatrice est beaucoup plus faible :

- 16% à Téléfilm Canada - Fonds Long métrage
- 27% au Fonds canadien de télévision

2.3.4 Dans ces institutions où le projet est déposé par une producteur ou une productrice, le nombre de projets acceptés et les budgets accordés aux réalisatrices sont les plus faibles. Ils n'atteignant même pas la proportion de 15% des budgets :

- 13% des projets longs métrages à Téléfilm
- 10% des budgets du FCT pour 27% des projets
- 14% des budgets de la SODEC pour 28% des projets (année 2005-2006)

2.3.5 Les institutions qui s'adressent aux entreprises culturelles où les réalisatrices sont les plus faiblement représentées sont aussi celles qui distribuent le plus d'argent : plus d'un milliard de $ en 5 ans pour le Fonds canadien de télévision et le programme Long Métrage de Téléfilm Canada réunis comparativement à 53 millions de $ pour l'ONF (Programme français) et le Conseil des arts du Canada (Québec) réunis.

2.3.6 Le plus souvent, dans une même catégorie, les réalisatrices font les films avec de plus petits budgets que leurs collègues masculins. Et plus les budgets sont élevés (long métrage fiction, Variétés-Spectacles), plus les femmes se font rares.

2.3.7 Rien ne laisse présager une amélioration de la situation des réalisatrices dans un proche avenir. Au contraire, dans certains cas on observe une tendance à la baisse.

[2] La Place des réalisatrices dans le financement public du cinéma et de la télévision au Québec (2002-2007), réalisée avec l'appui de l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ), en collaboration avec l'Institut de recherches et d'études féministes (IREF) de l'UQAM, soius la direction de Francine Descarries

Bilan des organismes de financement (2002-2007)

INSTITUTION	Projets déposés par des femmes	Projets de femmes acceptés	Budget total	% des budgets accordés aux femmes
Fonds canadien de télévision	27%	27%	199M$ (moyenne annuelle)	10%
Téléfilm Canada -Long métrage fiction	16%	13%	16,3M$ (2005-2006)	11% (2005-2006)
SODEC	-	28%	22,4M$ (2005-2006)	14% (2005-2006)
Office national du film du Canada –Programme français	-	37%	9M$ (moyenne annuelle)	32%
Conseil des Arts du Canada –Arts médiatiques au Québec	39%	36%	1,6M$ (moyenne annuelle)	34%

Bilan des programmes universitaires (2002-2007)

INSTITUTION	Demandes d'admission femmes	Demandes acceptées femmes	Femmes diplômées
UQAM – Baccalauréat en communication (cinéma)	47%	43%	--
UQAM **Baccalauréat en télévision**	62%	67,8%	--
Université Concordia **Mel Hoppenheim School of cinéma Baccalauréat**	37%	43%	43%
Institut national de l'image et du son (INIS)	--	45%	45%

2.4 Pourquoi si peu de femmes percent l'écran de verre?

2.4.1 Dans plusieurs domaines dont les arts visuels et la littérature, on retrouve aujourd'hui une proportion pratiquement égale d'hommes et de femmes. Mais ce n'est pas le cas en réalisation cinématographique et télévisuelle où la disproportion est énorme. La proportion de films ou d'émissions réalisés par des femmes n'a pas augmenté depuis 20 ans, elle a régressé. Ce phénomène est visible dans presque toutes les institutions. Pourquoi? Voici quelques-unes des raisons que nous avons identifiées.

2.4.3 Pour réaliser, il faut beaucoup d'argent. Ce n'est sans doute pas un hasard, comme l'expliquait une gestionnaire, qu'on retrouve autant d'hommes dans l'industrie cinématographique et télévisuelle, car plus il y a d'argent et de prestige en jeu, plus les femmes se font rares! Alice Guy, première femme cinéaste, faisait le même constat bien avant nous : « *À partir du moment où on a démontré que le cinématographe pouvait rapporter de l'argent, les hommes s'en sont disputé âprement les commandes*. »[3] « *Pourtant, disait-elle, non seulement une femme est aussi habilitée qu'un homme à mettre en scène pour le cinéma, mais elle a, à plusieurs égards, des qualités que l'homme n'a pas*. »[4]

2.4.3 L'héritage historique. Depuis la naissance du 7e art, nous sommes inondés par des histoires principalement racontées et mises en images par des hommes. Nous avons tous baigné dans cette façon de présenter la vie à l'écran. Nous sommes, les femmes comme les hommes, tellement imprégnés par ces codes et cette façon de faire que nous les pensons universels. Ainsi, quand un projet nous semble se distancer des « codes habituels », nous avons tendance à le rejeter. Par exemple, le cinéma français peut paraître rébarbatif pour des spectateurs qui n'ont vu que du cinéma nord-américain. Mais plus on est exposé au cinéma des pays francophones, plus on apprécie ses qualités. De la même manière, le cinéma québécois a été « redécouvert » depuis quelques années à cause d'un effet d'entraînement dû à ses succès en festival ou au box-office. Autre exemple : il y a quelques années, on pensait que seule la fiction pouvait remplir des salles. Maintenant, de plus en plus de documentaires affichent salle comble, et le public en redemande! Quand les médias de masse s'ouvrent à la différence, c'est toute la société qui gagne.

2.4.4 Trop d'intermédiaires. Dans le système actuellement en vigueur au Québec, les réalisateurs et les réalisatrices ne soumettent que très rarement leurs projets directement aux institutions qui octroient les subventions. Ce sont les producteurs qui le font. Les producteurs reçoivent beaucoup de projets. Ils choisissent ceux qu'ils jugent adéquats (rentables?) puis tentent d'y intéresser un distributeur et un télédiffuseur, car sans eux, les projets ne seront pas admissibles aux les institutions[5]. C'est seulement après cette triple sélection (producteur, diffuseur, distributeur) que le projet pourra être déposé aux institutions pour une demande de subvention.

2.4.5 Le manque de modèles de réalisatrices. Cette rareté des femmes à la réalisation donne l'impression aux étudiantes et aux jeunes femmes qui désirent se diriger vers ce métier qu'elles ne réussiront pas à l'exercer ni à y gagner leur vie convenablement. Le manque de professeurs de cinéma femmes dans les universités[6] et les collèges y contribue aussi beaucoup.

---

[3] Alice Guy-Blaché, *Mémoires de la première femme cinéaste*, Denoël-Gonthier; 1976.

[4] Extrait d'un article de la revue « Moving Picture News » de juillet 1914.

[5] Parler de productions privées au Québec et au Canada est une aberration. En réalité, tout ce qui se produit au Québec et au Canada est financé à plus de 95 % par nos taxes. C'est également une illusion de penser que les films québécois sont financièrement rentables. Même les plus grands succès au box-office, à cause de l'étroitesse du marché, coûtent des millions aux citoyens et citoyennes, payeurs et payeuses de taxes. Hormis *Les Invasions barbares* et peut-être *La grande séduction*, existe-t-il un seul long métrage produit au cours des vingt dernières années, ayant réussi à rembourser complètement ses investisseurs publics?

[6] À l'école des médias de l'UQAM (où on enseigne le cinéma, la télévision, les nouveaux médias et le journalisme) seulement 3 professeures sur 27 professeurs permanents sont des femmes; à l'Université Concordia, on retrouve plus de 35% de professeurs femmes en cinéma.

3. MESURES À PRENDRE

3.1 Ça marche !

3.1.1 L'instauration de mesures et de programmes incitatifs a fait ses preuves un peu partout et dans plusieurs domaines. Par exemple, Barack et Michelle Obama sont tous les deux issus des programmes de discrimination positive instaurés dans les universités américaines pour l'acceptation de plus d'étudiants noirs. Plus près de nous, les mesures pour augmenter le nombre de femmes chauffeuses d'autobus et policières à la ville de Montréal ont donné des résultats spectaculaires : en moins de vingt ans, les femmes sont passées de moins de 5 % des effectifs à près de 40 % actuellement.

3.1.2 En production télévisuelle, quand le CRTC a décidé que plus d'émissions seraient produites par l'industrie privée, le nombre de maisons de productions a littéralement explosé.

3.1.3 Dans les années 1980, les studios de l'ONF dédiés aux réalisations de femmes et les initiatives pour augmenter le nombre de techniciennes ont donné d'excellents résultats. Le programme d'équité de l'ONF a permis au pourcentage de réalisatrices de passer de 32 % à 42 % entre 1987 et 1994; les montants alloués aux femmes pour réaliser des films ont progressé de 32 % à 47 % durant la même période[7]. Nombre de carrières professionnelles ont démarré sous cette impulsion… Depuis que nous avons démantelé ces studios et éliminé toute forme d'incitatif, les fonds consacrés aux cinéastes femmes ont fondu et le nombre de femmes réalisatrices professionnelles n'a cessé de diminuer. À l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec, il y a 20 ans, les femmes représentaient 35 % des membres. Aujourd'hui, elles ne sont plus que 28 %! Ces données nous amènent à la conclusion qu'il faut de nouveau mettre en place des mesures pour redresser la situation.

3.1.4 De nombreux pays constatent le même problème. La Suède, l'Australie et l'Espagne ont entrepris de mettre de l'avant certaines mesures pour permettre à plus de réalisatrices de travailler. Le Premier ministre du Québec, Jean Charest, semble d'ailleurs s'être inspiré de la Suède pour donner un coup de pouce aux femmes dans les conseils d'administration des sociétés d'État du Québec. Pour ce qui est de l'Australie, la réalisatrice Jane Campion (la seule femme ayant reçu la palme d'or à Cannes) déclarait récemment qu'elle ne ferait pas de cinéma si son pays n'avait pas considéré comme prioritaire de financer l'imaginaire des femmes (à l'écran) au même titre que celui des hommes. « *C'est un choix de société qui donne des résultats!* » concluait-elle.

3.2 Sommes-nous prêts?

3.2.1 C'est un choix que notre société aussi est prête à faire. Un sondage paru dans le Devoir[8] révélait que l'égalité entre les hommes et les femmes est la valeur la plus importante pour les Québécois et la deuxième plus importante pour l'ensemble des Canadiens. Bien sûr, au début, il y aura des critiques. Tout changement apporte son lot de dérangements. Mais nous croyons que le milieu de l'audio-visuel, à l'instar de la société, est ouvert à apporter des améliorations au système actuel.

3.2.2 Les récentes études[9] qui démontraient l'écart abyssal entre le nombre de réalisations faites par des femmes comparé à celles faites par des hommes a reçu beaucoup d'écho dans les médias. Ceci a eu l'effet de sensibiliser le milieu de la production audiovisuelle à la réalité que vivent les cinéastes femmes.

---

[7] Programme d'équité en matière d'emploi. Bilan des 6 premières années du programme décennal. Suzanne Chevigny, ONF, 1994.

[8] Brian Myles, Le Devoir, 4 mai 2007, p. A10 *La santé, l'égalité des sexes et la Charte, les trois priorités des Canadiens* .

[9] *La Place des réalisatrices dans le financement public du cinéma et de la télévision au Québec (2002-2007),* Réalisatrices Équitables, 2008. / *La place des femmes dans l'octroi de l'aide financière des programmes d'aide en cinéma et en production télévisuelle ; état des lieux ;* SODEC, 2008.

3.2.3 L'ARRQ (Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec) et la DGC (Directors Guild of Canada) appuient la création de mesures pour augmenter le nombre de productions réalisées par des femmes. Plusieurs autres associations dont la SARTEC (Société des Auteurs de Radio, Télévision et Cinéma) et l'UdA (Union des Artistes) se sont dits extrêmement préoccupés par cette situation. De nombreux producteurs et productrices nous ont également assurés qu'ils aimeraient que des changements soient entrepris rapidement en la matière.

3.2.4 Pour ce faire, il faut instaurer une série de mesures à plusieurs niveaux et dans toutes les institutions qui gèrent les politiques et les fonds publics de la production audiovisuelle. Tous sont d'accord sur un point : les changements ne peuvent venir que d'une réelle volonté politique. Sans l'affirmation officielle de la nécessité de répartir équitablement les fonds et sans la mise en œuvre de mesures incitatives pour y arriver, la présence des réalisatrices continuera à stagner et même à diminuer dans la cinématographie nationale.

3.2 Comment redresser la situation?

3.3.1 Donner à la Sodec un mandat clair pour rencontrer les objectifs d'équité pour les réalisatrices. Les institutions culturelles québécoises, et en premier lieu la Sodec, ne sont pas uniquement des guichets qui distribuent des subvention. La Sodec détermine aussi les critères qui rendent les producteurs et les distributeurs admissibles pour demander du financement. La Sodec est donc la principale institution québécoise qui pourrait faire une réelle différence en matière d'équité pour les réalisatrices. Voici quelques exemples de mesures incitatives qui pourraient être adoptées par la Sodec et les autres institutions culturelles comme le CALQ et Téléquébec

3.3.2 Mise en application du concept de *mixité égalitaire*. Nous recommandons que la Sodec inscrive dans ses objectifs le concept de « mixité égalitaire » (avec une zone paritaire 40-60), imposant que les enveloppes de tous les programmes soient attribuées à des œuvres réalisées par des représentants des deux sexes, dont aucun n'est présent à plus de 60 % (ou à moins de 40 %).

3.3.3 Le programme « Aide aux jeunes créateurs » de la Sodec, qui s'adresse principalement aux nouveaux réalisateurs et réalisatrices qui sortent de l'Université, devrait immédiatement appliquer ce concept de « mixité égalitaire ». Il n'y a aucune raison que les étudiantes (présente de 40 à 60% dans les écoles de production cinématographique et télévisuelles), soient dès le départ pénalisées parce qu'un professeur ou un producteur privilégiera le projet d'un homme.

3.3.4 Création d'un fonds spécial (temporaire) de redressement à la Sodec pour augmenter la production de courts et longs métrages de films de fiction et documentaire réalisés par des femmes (les femmes étant quasi absentes du secteur long métrage de fiction). Il existe des précédents. Quand il a été démontré que les réalisateurs et réalisatrices émergeants recevaient moins de financement, La Sodec a créé des fonds spéciaux, soit le « Programme d'aide aux jeunes créateurs » qui s'adresse exclusivement aux cinéastes débutants de 35 ans et moins, et le concours annuel « Court écrire ton court », qui privilégie le court métrage, un type de format qui est un passage obligé pour tous les cinéastes qui sortent des écoles et qui doivent faire leurs preuves. Un autre exemple se retrouve au Conseil des Arts et des lettres du Québec (CALQ). Lors de la tenue des jurys, il est demandé qu'un minimum de 20% des projets choisis proviennent des régions.

3.3.5 Augmentation significative des fonds du programme d'Aide aux longs métrages indépendants à petit budget (fiction et documentaire). Dans tous les programme de financement des productions audio-visuelles québécoises, c'est toujours le producteur qui dépose les projets de son écurie de réalisateurs, sauf au Conseil des Arts et des Lettres du Québec et au « Programme d'aide à la production du long métrage de fiction secteur indépendant » de la Sodec. Dans ces deux programmes, c'est le créateur (la réalisatrice ou le réalisateur) qui dépose lui-même son projet. Au Conseil des arts, dont les budgets sont moindres, le créateur gère lui-même son budget. Au programme indépendant de la

Sodec, où on peut demander des montants plus substantiels, il est exigé que le réalisateur soit aussi producteur, et qu'il soit épaulé par un producteur ou une productrice. C'est dans ces deux programmes qu'on retrouve la plus forte concentration de projets qui ont une femme à la réalisation. Augmenter ce programme augmente automatiquemet le nombre de femme à accéder à la réalisation.

3.3.6 C'est aussi dans ces deux programmes que réalisateurs et réalisatrices proposent généralement des sujets et des regards plus diversifiés que dans les programmes de productions ayant des critères plus commerciaux. L'augmentation du budget des programmes d'aide au cinéma indépendant est une mesure incitative non discriminatoire pour les réalisateurs, car hommes et femmes en profiteront également. En ce sens, nous nous associons avec nos collègues du collectif « À TOUT PRENDRE - Front des cinéastes et des producteurs du Québec ». Le cinéma indépendant a toujours été le parent pauvre de la Sodec. Seulement 4 à 5 longs-métrages y sont financés par année, avec de très petits budgets. Il est primordial non seulement de préserver ce programme, mais encore d'en quadrupler les budgets. Car c'est en effet dans ce programme qu'on retrouve la majorité des réalisatrices du Québec.

3.3.7 Ajouter aux critères d'octroi des fonds en développement pour les maison de production l'obligation de développer au moins un projet qui sera réalisé par une femme.

3.3.8 Création d'un crédit d'impôt provincial bonifié pour les productions qui sont réalisées par des femmes réalisatrices. Il s'agit d'une mesure fiscale qui stimulera les producteurs à présenter davantage de films de femmes aux institutions puisqu'ils recevront une aide automatique améliorée.

3.3.9 Mise sur pied d'un comité consultatif composé de représentants et de représentantes de l'ensemble du milieu audiovisuel, dont des gens de l'ARRQ et une représentante de Réalisatrices Équitables pour conseiller la Sodec sur les mesures à instaurer.

3.9.10 Implanter le modèle d'analyse différenciée selon les sexes au sein des pratiques gouvernementales. Cette analyse devrait également servir de base pour vraiment analyser la grande différence des retombés pour un sexe et pour l'autre dans l'attribution des enveloppes budgétaires, particulièrement aux postes clés comme ceux de réalisateurs et réalisatrices.

3.3.11 Se fixer un objectif à atteindre pour tous les programmes. La Sodec doit se fixer des objectifs d'atteinte de l'équité sur une période donnée. Nous suggérons 5 ans (pour s'approcher du 50 %) afin que d'une façon générale tous les volets et tous les programmes soient plus équilibrés et équitables dans la répartition des fonds de l'État entre les œuvres d'hommes et de femmes[10]. Or, bien que nous soyons certaines que la Sodec respecte l'équilibre homme femme dans le nombre et le salaire de leurs employés, ce n'est absolument pas le cas dans l'établissement de leurs politiques qui touchent les projets qui y sont financés; les statistiques en font foi. Bien sûr, La Sodec n'es pas responsables des projets qui leur sont soumis par les producteurs et diffuseurs. Cependant, lorsque des injustices ou des inégalités flagrantes sont détectées, le Ministère de la culture et La Sodec ont les moyens à leur disposition pour changer les choses. L'égalité des réalisatrices est un problème politique qui réclame une solution politique!

3.3.12 Faire connaître les réalisatrices. Cela étant dit, nous croyons qu'il serait important d'appuyer ces nouvelles mesures par une campagne de promotion faisant connaître les réalisatrices. Elles sont souvent méconnues, tout comme la qualité et la variété de leurs expériences.

---

10 IDFA 2009, Gender and Commissioning - Dare to see and then break the mould. *To do something concrete, we could begin by examining the rooms where the decisions are being made. Who sits around the table, who is in the room, what stratum of society, gender or ethnicity is present ? Who speaks ? Who is quiet and who is missing ? […] We, as the financial backers, have in our hands the power to decide which realities will be depicted on screen and which realities will be put aside.* La Commissaire du Swedish Film Institute **TOVE TORBIORNSSON**, parle du "**Déficit d'identité**" du fait que les femmes ne portent pas à l'écran leurs histoires. Point of View, page 34-35 (publié par DOC).

4. CONCLUSIONS

4.1 Les orientations du bilan du MCCCF

4.1.1 Nous rappelons que dans les productions audio-visuelles (y compris celles destinées aux enfants ou à toute la famille), on retrouve 80% de personnages féminins stéréotypés. Dans les films réalisés par des femmes, on ne retrouve aucun ou très peu de personnages féminins stéréotypés ou hypersexualisés. Une récente étude a prouvé sans l'ombre d'un doute qu'une femme qui réalise un film génère entre 2 et 3 fois plus de personnages féminins. Les réalisatrices sont des "créatrices d'images" de personnages féminins diversifiés et de tous les âges. En augmentant de façon significative la présence de leurs oeuvres sur les grands et petits écrans, nous nous assurons d'une façon certaine de la quantité et de la qualité des modèles féminins à l'écran. Ces faits rencontrent en droite ligne les deux premières orientations du plan d'action du MCCF, comprenant la promotion de modèles et de comportements égalitaires et un frein à l'image stéréotypée et hypersexualisée des filles et des femmes.

4.1.2 Instaurer l'équité pour les réalisatrices rencontre aussi la deuxième orientation du plan d'action du MCCCF, car, au lieu de voir une flopée de jeunes et talentueuses réalisatrices abandonner leur rêve d'exercer leur métier, comme c'est le cas actuellement, on s'approcherait de l'égalité économique entre les femmes et les hommes.

4.2 Instaurer des solutions politiques claires, et rapidement

4.2.1 Depuis trois ans, de nombreuses études ont confirmé la très grande sous représentation des réalisatrices dans le financement public québécois. Cependant, on ne peut pas rejeter l'entière responsabilités de cette situation aux maisons de production. Les maisons de productions au Québec et au Canada étant entièrement financées par nos taxes à tous et toutes, c'est au gouvernement, au ministère et aux organismes comme la Sodec, Télé Québec ou le CALQ de s'assurer que l'argent public contribue à représenter plus justement toute la population du Québec.

4.2.1 Or, malgré les excellentes intentions de la ministre et de plusieurs autres personnes, nous croyons que de nombreuses forces dans son ministère et dans les institutions font tout pour conserver un statut quo qui freine le plein développement des créatrices en cinéma et télévision et brime ainsi l'ensemble de l'auditoire québécois. La tendance actuelle est à la valorisation des critères industriels plutôt que culturels. Par critères industriels, on parle de rentabilité du cinéma québécois.

4.2.3 Or, la « rentabilité » doit ici être mise entre guillemets puisque jamais AUCUNE PRODUCTION NE FAIT SES FRAIS, DONC IL N'Y AUCUNE RENTABILITÉ FINANCIÈRE À PRODUIRE AVEC LES FILMS ICI. NOUS FINANÇONS DES FILMS AU QUÉBEC POUR LA RENTABILITÉ CULTURELLE. Malgré ce fait incontestable, les organismes de financement ont depuis quelques années mis le critère de « rentabilité » à l'avant-scène et pour eux, la rentabilité semble signifier des films d'hommes, tournés par des hommes mettant en scène principalement des personnages masculins. À la lueur des nouvelles données recueillies en 2010 sur la place des réalisatrices au Québec, on a pu constater que la situation des réalisatrices, loin de s'améliorer, semble au contraire se détériorer encore plus. Il est donc plus que temps que le MCCF et la SODEC propose un plan d'action pour redresser la situation à court terme. Suffisamment d'études démontrent l'urgence d'agir.

4.2.4 Le gouvernement s'est doté d'outils susceptibles de bien ancrer le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'appareil de l'État. Nous espérons qu'il les mettra en place rapidement et que les bonnes intentions se transforment en changements concrets dont les effets seront bénéfiques pour toute la population. Le gouvernement a les moyens et le devoir de bien identifier et d'enrayer la discrimination systémique, et c'est bien de ça qu'il s'agit dans le cas des réalisatrices.

4.2.5 Nous invitons la ministre et tout le gouvernement à redoubler d'efforts afin que La politique gouvernementale *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait* donne des résultats concrets en réduisant réellement les inégalités et en faisant vraiment la promotion d'un regard diversifié et non sexiste. Nous espérons que dans le prochain plan d'action, le gouvernement et le MCCF placera le cas des réalisatrices et leur impact sur l'image des filles et des femmes à l'écran comme étant une priorité.

4.3 La position du Québec

4.3.1 Le Québec a sans doute, à une époque, été un leader en matière d'égalité hommes-femmes, mais pour le moment, il est clair qu'en certains secteurs, il aurait tout avantage à regarder ce qui se fait ailleurs et à s'en inspirer. En Suède par exemple où, comme ici, les productions sont financées par les institutions publiques, on a institué la parité égalitaire. Ainsi, jamais la société de financement ne finance plus de 60 % d'oeuvres d'un sexe ou de l'autre et jamais moins de 40%. Cela assure une présente constante de réalisation faites par des femmes et des hommes et par conséquent, une multiplicité de points de vue, de regards et de personnages différents se retrouvent dépeints dans les oeuvres. Nous considérons que cet exemple est très inspirant et non discriminatoire ni pour l'un ou l'autre des sexes et que nous devrions l'adopter ici.

4.3.2 C'est d'après la volonté de la ministre et des dirigeants des principaux organismes - et en premier lieu de la Sodec - qu'on mesurera les progrès en matière d'équité pour les réalisatrices. Si la volonté politique du MCCF est réelle et l'entrain des gens en poste sincère, nous avons beaucoup d'espoir de constater des changements en profondeur sous peu. L'avenir nous dira si nous avons raison d'être optimistes. De plus, si la Sodec adopte des mesures concrètes pour rééquilibrer le financement des projets réalisés par des femmes, il y a de fortes chances que cette institution prestigieuse devienne un modèle international.

Annexe 1

Commentaires sur le rapport « La place des femmes créatrices dans l'octroi de l'aide financière aux individus ».

Il nous apparaît important d'apporter une mise au point. Dans ce rapport, présenté récemment à la Ministre Christine St-Pierre, les auteurs ont uniquement examiné les programmes de la Sodec concernant l'aide à la SCÉNARISATION[11]. Aucun des programmes d'aide à la RÉALISATION (nommés programmes d'aide à la PRODUCTION à la Sodec), n'ont été examinés, ni même mentionnés. C'est pourtant dans ces programmes qu'un écart dramatique entre les femmes et les hommes est constaté. Encore plus ironique, le programme de la Sodec examiné par les auteurs du rapport correspond à moins de 2% des montants octroyés dans l'ensemble des programmes en cinéma de la Sodec!

En ce qui concerne donc ce programme d'aide directe à la scénarisation[12], le rapport confirme ce que nous avons toujours dit : que les femmes y sont très nombreuses – comme toujours lorsqu'elles peuvent déposer directement - et reçoivent un taux d'acceptation tout à fait équitable.

Le rapport sur la place des femmes créatrices démontre que dans le volet d'aide aux SCÉNARISTES, de nombreuses femmes déposent leurs projets, et que leurs projets sont acceptés. Ces données prouvent qu'il existe une profusion de bons projets et de bons scénarios écrits par des femmes. **Mais le rapport ne répond pas aux questions principales des réalisatrices: que deviennent ces projets? Pourquoi ne sont-ils pas produits en plus grand nombre? Pourquoi si peu de réalisatrices dans les volets où ce sont les maisons de production qui déposent?**

Pourquoi les auteurs du rapport ont-ils choisi d'analyser seulement les programmes où il est connu qu'il y pas ou peu de problèmes, et qui n'ont pas été la cible de critiques de la part des réalisatrices? Il semble que leur recherche a été menée pour élaguer et **éviter de parler** des problèmes flagrants d'inéquité pour les réalisatrices.

L'étude aurait mieux fait de viser à comprendre et à essayer de trouver des pistes de solutions à ces questions. Au lieu de ça, le comité semble avoir soigneusement évité de regarder les problèmes et les obstacles auxquelles les réalisatrices ont à faire face. Quelqu'un qui lit le rapport peut se demander pourquoi poursuivre des études puisque les choses vont tellement bien!

Pour effectuer des études ultérieures, il est impératif de faire appel à des sociologues et universitaires extérieurs aux institutions à analyser. C'est la seule solution pour s'assurer un regard objectif et pour émettre des recommandations adéquates.

En résumé le rapport intitulé « La place des femmes créatrices dans l'octroi de l'aide financière aux individus » rate la cible, berne la Ministre et insulte les créatrices dont les réalisatrices qui attendent depuis déjà trop longtemps l'espoir d'une certaine amélioration!

[11] Même s'il est intitulé « *Aide sélective aux scénaristes et scénaristes-réalisateurs* », ce programme finance uniquement les scénarios.
[12] Dans tous les volets de SCÉNARISATION de la Sodec, on constate aussi un taux d'acceptation équitable.

Annexe 2

La mixité égalitaire et ses avantages:

La mixité égalitaire est une mesure mise en place afin que les fonds publics - qui sont payés par tous les citoyens d'un pays ou d'une province - puissent servir de façon la plus équitable possible les hommes et les femmes du pays ou de la province.

Dans le contexte du financement des œuvres audiovisuelles produites au Québec à partir du financement public par la Sodec, instaurer la mixité égalitaire équivaut à dire que la Sodec se préoccupe de faire exister un corpus d'œuvres de qualité qui représente de façon la plus équitable possible les aspirations, l'imagination, le regard et le point de vue des hommes et des femmes d'ici.

La mise en application de cette mesure pourrait se résumer ainsi : dans un fonds spécifique, jamais plus de 60% des sommes ne pourront être allouées à des projets réalisés par des hommes ou aux projets réalisés par des femmes et, par conséquent, jamais moins de 40% de ce fonds ne pourra être consenti à l'un ou l'autre de ces deux groupes.

POURQUOI COMMENCER LA MISE SUR PIED DE LA MIXITÉ ÉGALITAIRE PAR LE PROGRAMME AUX JEUNES CRÉATEURS?

Dans toutes les écoles et universités de la province offrant des cours en cinéma et production audio-visuelle la cohorte étudiante est formée par au moins 50% de jeunes femmes.

Si on instaure un programme où clairement l'équité devient un but, de plus en plus de jeunes réalisatrices se sentiront bienvenues aux institutions qui financent les œuvres audio-visuelles.

Cela permettra à plus de jeunes réalisatrices qui sortent des écoles de se risquer en réalisation, même celles qui n'ont pu réaliser un film de fin d'études. (Une récente recherche tend à démontrer que les filles sont souvent « tassées » par leurs collègues masculins dès la formation).

Cela permettra de créer une cohorte de jeunes réalisatrices qui auront fait leurs premières armes en réalisation et qui seront, dès lors, plus outillées pour travailler avec des producteurs et productrices plus expérimentés.

Cela permettra aux jeunes réalisatrices (qui sont plus nombreuses à abandonner leur rêve) de persister dans leur carrière. Il est prouvé que plus les femmes sont intégrées jeunes dans un milieu de travail non traditionnel, plus elles s'y sentent à leur place, au même titre que leurs collègues masculins.

Cela permettra de créer une émulation et une stimulation entre réalisatrices. (Être la seule femme de sa cohorte à réaliser est assez inconfortable…)

Instaurer la mixité égalitaire d'abord dans les programmes destinés aux jeunes est la meilleure façon d'augmenter le nombre de demandes de projets de réalisatrices, à court et moyen terme, non seulement aux premières œuvres mais aussi dans tous les autres programmes.

Commencer par le programme destiné aux nouveaux talents est un excellent moyen de briser le préjugé tenace que les institutions financent plus facilement les cinéastes hommes que les femmes.

Cela envoie un message clair, au milieu et à la population, que la Sodec et le gouvernement du Québec sont soucieux de faire une place importante à la moitié de la population dans sa cinématographie nationale (qui est actuellement très sous représentée).

Cela contribuera à faire des films d'ici un miroir plus juste de la société québécoise pour qui la valeur première est l'égalité entre les hommes et les femmes.[13]

La mixité égalitaire dans le Programme jeunes créateurs permettra de stimuler l'éclosion d'autant de jeunes talents masculins que féminins en réalisation. Tous les professeurs sont unanimes : dans leurs cours, il y a autant de filles douées que de garçons.

COMMENT FAIRE DE CE PROGRAMME PILOTE UN SUCCÈS?

Bien faire connaître les objectifs et les bienfaits qu'apporteront à toute la société l'instauration d'un tel programme.

Publiciser dans toutes les universités, écoles de cinéma et de production les objectifs du programme. À chaque fois qu'un programme incitatif s'est ouvert (en culture ou dans d'autres domaines) s'il était publicisé correctement au public cible, on a assisté à une augmentation spectaculaire de la présence féminine dans ce domaine.

Organiser des conférences par des réalisatrices d'expérience dans différentes institutions d'enseignement pour expliquer ce projet pilote et inciter les femmes à poursuivre en réalisation. Plusieurs jeunes réalisatrices nous ont avoué avoir manqué cruellement de modèles pendant leurs études, où presque uniquement des réalisateurs sont invités à parler de leur parcours, et où la quasi majorité des films étudiés ou cités par les professeurs sont réalisés par des hommes.

Ce genre de mesure est régulièrement associé à des « quotas », un terme à la connotation souvent négative. Les pays qui l'ont mis en vigueur préfèrent utiliser le terme « Implantation de la mixité égalitaire » qui confirme l'importance qu'ils accordent à la moitié de la population.

Il faudrait garder ce genre de mesures, même quand les femmes auront atteint une masse critique afin de s'assurer qu'il ne puisse advenir une disproportion dans l'autre sens, comme on le constate dans certains secteurs, dont la médecine. La société a tout à gagner à construire et maintenir l'équité et l'équilibre hommes femmes dans toutes les sphères d'activités et particulièrement dans le domaine culturel.

On dit que la culture est l'âme d'un peuple, on dit que le cinéma est le miroir d'une société… Il serait dommage que l'âme et le miroir des Québécois ne représente pas la merveilleuse complémentarité que sont les talents des hommes et des femmes.

[13] Selon un sondage des Études Canadiennes cités dans le Devoir en 2008.